



BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS 2023-2024

TABLE GIRT DE ROUYN-NORANDA (UA 082-51)

TABLE DES MATIÈRES

Coordination de la Table GIRT	3
Représentativité à la Table GIRT	3
Rencontres de la Table GIRT	4
Comités techniques.....	8
Livrables attendus.....	12
Démarche participative par enjeux et solutions.....	12
Consultations publiques PAFIO	17
Matinée de conférences	17
Site Internet.....	19
Formation « rôles des Tables GIRT ».....	19
Évaluation annuelle de la Table GIRT	19
Bureau de coordination provincial des Tables locales GIRT.....	20
Rencontre régionale des coordonnateurs GIRT	21
Bilan financier du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024.....	21

Table GIRT de Rouyn-Noranda (UA 082-51)

BILAN ANNUEL DES ACTIVITÉS 2023-2024

COORDINATION DE LA TABLE GIRT

Du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, la coordination de la Table GIRT de Rouyn-Noranda (UA 082-51) a été assumée par Mme Nathalie Dufresne. Elle occupe ce poste depuis août 2013.

REPRÉSENTATIVITÉ À LA TABLE GIRT

En plus du ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF), la Table GIRT de Rouyn-Noranda regroupe quinze (15) organismes membres et dix-neuf (19) organismes observateurs, dont quatre (4) ont des postes vacants. Tous ces organismes sont identifiés à un secteur d'activités, soit :

- Intervenants forestiers;
- Récréotourisme et patrimoine culturel;
- Environnement aquatique et forestier;
- Faune;
- Autres (par exemple, les organismes municipaux).

Quelques changements en matière de représentativité parmi les organismes membres sont survenus au cours de la dernière année :

- Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN) : nomination d'un nouveau représentant substitut;
- Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP) : nomination d'un nouveau représentant principal ainsi que d'une substitue;
- Chantiers Chibougamau Ltée : remplacement de la représentante principale;
- MRC Abitibi : siège occupé par un nouveau représentant.

Seul le Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue (CREAT) ne bénéficie pas de représentant officiel. L'information chemine tout de même par l'entremise de la direction du CREAT.

Malgré une relance adressée par écrit à la MRC d'Abitibi-Ouest, l'organisme a vu son statut de membre être relégué à titre d'organisme observateur, compte tenu des nombreuses absences consécutives non motivées et n'ayant aucun intervenant recevant l'information sur les travaux réalisés par la Table GIRT.

À la différence des organismes membres, les observateurs ne peuvent participer à la prise de décision de la Table GIRT. Ceux-ci peuvent néanmoins recevoir toute l'information liée aux travaux de la Table GIRT, participer aux rencontres ainsi qu'aux séances des comités techniques. Bien que nombreux, moins de 20 % d'entre eux collaborent activement aux activités de la Table GIRT. Il est à noter que plusieurs postes de représentants sont vacants depuis plusieurs années. Un organisme observateur s'est néanmoins ajouté cette année, soit l'Association des riverains du lac Opasatica (ARLO).

Selon le mode de fonctionnement de la Table GIRT, le quorum est requis pour toute rencontre régulière de la Table GIRT et pour toute prise de décision. Il doit être atteint au plus tard 48 heures avant la date de la rencontre et il est vérifié en début de rencontre. Le quorum est atteint lorsque 50 % des organismes membres sont présents et qu'au moins quatre (4) des cinq (5) catégories d'intervenants du milieu forestier sont représentées. De plus, aucune rencontre de la Table GIRT ne peut se tenir sans la présence du MRNF et des parties concernées par la prise de décision (s'il y a lieu).

Les règles de représentativité ainsi que celles concernant l'atteinte du quorum, ont été respectées tout au long de l'année. Une des cinq (5) rencontres de la Table GIRT n'a pas bénéficié du quorum, soit la réunion du 27 septembre 2023. Celle-ci a eu lieu, mais a nécessité le report de l'adoption du compte rendu de la rencontre précédente.

Aucun enjeu traité en 2023-2024 n'a mené à une impasse, empêchant l'atteinte du consensus. Le MRNF n'a donc pas eu recours à son processus de règlement de différends¹.

RENCONTRES DE LA TABLE GIRT

La Table GIRT de Rouyn-Noranda a tenu cinq (5) rencontres couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024. De ces séances, trois (3) ont été réalisées par visioconférence, une a été tenue en mode hybride et une autre, en présentiel.

Le nombre de participants et les principaux points discutés pour chacune des réunions sont indiqués dans le tableau 1.

Tableau 1 – Liste des rencontres de la Table GIRT de Rouyn-Noranda du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024

DATE DES RENCONTRES	NOMBRE DE PARTICIPANTS ²	PRINCIPAUX POINTS DISCUTÉS
26 avril 2023 (1 ^{re} rencontre) Visioconférence	16 participants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ MRNF : <ul style="list-style-type: none"> • Plan d'aménagement forestier intégré tactique (PAFIT) 2023-2028 : retour sur la consultation publique • Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) hiver 2023 : retour sur la consultation publique • Programmation annuelle (PRAN) 2023-2024 • Tordeuse des bourgeons de l'épinette (TBE) : arrosage sur le territoire de l'unité d'aménagement (UA) en 2023 • Lancement du Bureau de coordination des Tables locales GIRT (BCTLGIRT) ✓ Comités techniques : suivi des travaux des comités Paysage, Foresterie, Biodiversité et Communication

¹ Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier (LADTF), article 58, 4^e alinéa

² Incluant la coordonnatrice GIRT.

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet de recherche – conservation du loup, Parc national d'Aiguebelle, Société d'établissement de plein air du Québec (Sépaq)
<p>24 mai 2023</p> <p>(2^e rencontre)</p> <p>Hybride</p>	22 participants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Projet sur la connectivité de l'habitat de la martre d'Amérique pour l'UA 082-51, CREAT et Apex RMS ✓ MRNF : <ul style="list-style-type: none"> • Résultats du sondage de satisfaction mené auprès des membres des Tables GIRT du Québec ✓ Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : <ul style="list-style-type: none"> • Renouvellement de l'entente de délégation forestière 1042 • Nouvelles limites territoriales de l'entente • Retour sur la consultation PAFIO hiver 2023 • PRAN 2023-2024 ✓ Résultats du sondage sur les perceptions de l'industrie forestière au Québec, Association forestière de l'Abitibi-Témiscamingue (AFAT) ✓ Matinée de conférences – automne 2023 ✓ Calendrier des rencontres 2023-2024 de la Table GIRT
<p>27 septembre 2023</p> <p>(3^e rencontre)</p> <p>Présentielle</p>	16 participants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Matinée de conférence (27 septembre 2023) – appréciation de l'activité ✓ MRNF : <ul style="list-style-type: none"> • Suivi 5 ans – cibles enjeux-solutions • Consultation PAFIO hiver 2023 : suivi des harmonisations • Impacts des feux de forêt 2023 sur la planification des travaux forestiers ✓ Suivi des travaux des comités techniques (Biodiversité, Foresterie, Paysage, Communication) ✓ Harmonisation – saison de chasse au gros gibier 2023
<p>29 novembre 2023</p> <p>(4^e rencontre)</p> <p>Visioconférence</p>	18 participants	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Matinée de conférences (27 septembre 2023) – évaluation de l'activité ✓ MRNF : <ul style="list-style-type: none"> • Consultation publique PAFIO hiver 2024, UA 082-51 : dévoilement des secteurs • Présentation de l'entente de partage de données • Suivi des démarches régionales pour la diffusion du feuillet dédié aux détenteurs de baux d'abris sommaires ✓ Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : <ul style="list-style-type: none"> • Bilan des chantiers d'été 2023 et projection des chantiers d'hiver 2023-2024 • Consultation PAFIO 2024, entente de délégation 1042 : dévoilement préliminaire des secteurs ✓ Forêt d'enseignement et de recherche de la Kinojévis (FERK) : PAFIO 2024

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Comités techniques : <ul style="list-style-type: none"> • Composition 2023-2024 des comités • Suivi des travaux des comités Foresterie et Biodiversité • Réflexion sur des enjeux d'actualité potentiels : <ul style="list-style-type: none"> - Changements climatiques - Marge de manœuvre pour les Tables GIRT (harmonisations) et possibilité forestière - Secteurs du Bureau de mise en marché des bois (BMMB) et entretien des chemins multiusages
7 février 2024 (5 ^e rencontre) Visioconférence	21 participants + groupe d'étudiants en foresterie du Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Foresterie, Ville de Rouyn-Noranda : PAFIO 2024, entente de délégation 1042 : retour sur les secteurs en consultation ✓ Tour de table : consultation publique PAFIO hiver 2024, UA 082-51 et entente de délégation 1042 – vos commentaires et préoccupations ✓ MRNF : <ul style="list-style-type: none"> • PAFIT : <ul style="list-style-type: none"> - Protection des approvisionnements en eau potable provenant des eskers et moraines aquifères - Gestion des lisières boisées en bordure d'un « corridor routier » • Retour sur les travaux d'harmonisation réalisés auprès des villégiateurs des lacs Évain, Opasatica et Ollier ✓ Points d'information en rafale : <ul style="list-style-type: none"> • Suivis des comités techniques • Les plus récentes activités du BCTLGIRT ✓ Sondage annuel de satisfaction des membres de la Table GIRT de Rouyn-Noranda

Le taux de participation moyen des délégués ou substituts présents pour l'ensemble des rencontres de la Table GIRT du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024 se calcule comme suit :

$$\frac{\text{Nombre de délégués ou substituts présents pour l'ensemble des rencontres de l'année}}{\text{Nombre total de délégués ou substituts prévus pour l'ensemble des rencontres}} \times 100$$

Le nombre de délégués ou substituts n'inclut pas les représentants du MRNF, les organismes observateurs ainsi que la coordonnatrice GIRT. Advenant le cas qu'un organisme soit représenté par deux (2) intervenants, une seule présence est alors considérée.

Le taux de participation moyen des délégués ou substituts de la Table GIRT pour la dernière année équivaut à 73 %. La cible attendue, indiquée dans le cadre normatif du Programme d'aménagement durable des forêts (PADF) d'où provient le financement pour les activités de la Table, est de 75 %. Le taux de participation moyen annuel est donc en deçà de la norme provinciale visée.

Le tableau 2 présente les statistiques des rencontres de la Table GIRT pour l'année 2023-2024 :

Tableau 2 – Taux de participation moyen annuel 2023-2024

Date de la rencontre	Nombre de délégués ou substituts présents	Nombre de délégués ou substituts prévus
26 avril 2023	11	15
24 mai 2023	14	15
27 septembre 2023	9	15
29 novembre 2023	11	15
7 février 2024	10	15
Total des 5 rencontres	55	75
Taux de participation moyen annuel	55 / 75 X 100 : 73 %	

RECOMMANDATIONS 2024-2025 :

- Maintenir le nombre de rencontres de la Table GIRT à cinq (5) par année;
- Dans l'objectif de développer le sentiment d'appartenance à la Table GIRT et de favoriser le réseautage entre les membres, tenir au moins deux (2) séances en mode présentiel;
- Évaluer la possibilité de mettre en place des incitatifs financiers, par exemple, défrayer les coûts de déplacement des représentants bénévoles, à partir du 1^{er} janvier 2025;
- Le nombre moyen de participants/rencontre ayant passé de 20 à 19 en 2023-2024, sensibiliser les représentants siégeant à la Table GIRT à l'importance de participer aux travaux et à nommer un(e) substitut(e) en cas de remplacement occasionnel. Le nombre moyen de participants/rencontre visé pour 2024-2025 est de 20 individus.
- Hausser le taux de participation moyen annuel des délégués ou substituts à 75 %.

COMITÉS TECHNIQUES

La composition de l'ensemble des comités actifs de la Table GIRT de Rouyn-Noranda a été révisée. La liste complète des intervenants qui siègent à un de ces comités est disponible à l'annexe C.

Au cours de la dernière année, trois (3) comités techniques de la Table GIRT ont été actifs, soit les comités Communication, Paysage et Foresterie. Toutes les rencontres ont eu lieu en visioconférence. La coordonnatrice prépare l'ordre du jour, convoque les membres et anime les rencontres de travail. Les travaux de chacune des séances sont décrits dans un compte rendu.

Bien que le comité Révision entente GIRT n'ait pas tenu de réunion durant la dernière année, une mise à jour des *Préoccupations concertées de la Table GIRT de Rouyn-Noranda* a été réalisée.



Comité Communication

Le comité Communication a pour mandat d'améliorer la diffusion de l'information touchant la planification de la forêt publique auprès d'un plus grand nombre d'organismes et d'utilisateurs, de maintenir une culture forestière et de valoriser l'importance sociale, environnementale et économique de la forêt publique. Celui-ci s'est réuni à trois (3) occasions au cours de la dernière année, soit le 18 mai 2023, 11 juillet 2023 et le 27 mars 2024. À noter : il était prévu de tenir 2 à 3 rencontres du comité Communication au cours de l'année 2023-2024.

- 18 mai 2023 :
 - ✓ Sujet abordé : Matinée de conférences de la Table GIRT – automne 2023, en particulier, les thèmes ou enjeux à proposer, la formule de l'événement et son échéancier de préparation.

- 11 juillet 2023 :
 - ✓ Sujet abordé : Finalisation de la préparation de la matinée de conférences de la Table GIRT, en particulier le programme de l'activité, les conférences, l'animation et le plan de communication.

- 27 mars 2024 :
 - ✓ Sujets abordés : Réflexion visant à améliorer la consultation et la planification en zones très utilisées par les citoyens et début de l'organisation de l'activité terrain de la Table GIRT – automne 2024.

Comité Paysage

Les mandats du comité Paysage consistent à mettre à jour les modalités de l'entente et à s'assurer que l'ensemble des sites d'intérêt sur le territoire de l'UA 082-51 et des lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda soient protégés par l'entente. Au cours de la dernière année, le comité a poursuivi ses travaux dans le but d'optimiser l'efficacité de l'entente Paysage. Le comité s'est réuni deux (2) fois, soit le 4 avril et le 15 juin 2023.



➤ 4 avril 2023 :

➤ Les sujets abordés :

- Présentation des résultats des essais effectués par le MRNF dans le cadre d'analyses de sites linéaires protégés par l'entente Paysage;
- Demande de renouvellement de la dérogation au Règlement sur l'aménagement durable des forêts (RADF);
- Protection des périmètres urbains.

➤ 15 juin 2023 :

✓ Les sujets abordés :

- Méthode d'analyse alternative des sites linéaires et implantation éventuelle d'un banc d'essai;
- Impacts des nouvelles limites de l'UA sur les sites protégés par l'entente Paysage;
- Visibilité des chantiers en l'absence de feuillage.

Le nombre de rencontres du comité Paysage est en deçà de ce qu'il avait été prévu au plan d'action 2023-2024. Le comité a dû reporter ses travaux étant donné que les sites potentiels pour la réalisation du banc d'essai, dans le cadre de l'analyse des sites linéaires continus, n'ont pas encore fait l'objet d'ententes d'harmonisation.

Comité Foresterie

Le comité Foresterie a pour mandat de travailler sur les enjeux associés à l'harmonisation des droits et usages, l'approvisionnement forestier, la rentabilité des opérations, la valorisation de la ressource et la durabilité de la récolte. Il collabore également à l'instauration de solutions pour atteindre les objectifs et faciliter l'adaptation des pratiques forestières. Le comité s'est réuni à deux (2) occasions.

➤ 19 avril 2023 :

➤ Les sujets abordés :

- Rétenion de la forêt autour des abris sommaires (RFAAS) :
 - Discussion avec M. Ghislain Huppé, du Bureau de mise en marché des bois (BMMB);
 - Projet de feuillet dédié aux détenteurs de baux d'abris sommaires.

➤ 19 février 2024 :

➤ Les sujets abordés :

- Entretien des chemins multiusages :
 - Portrait des chemins principaux retenus au PAFIT 2023-2028;
 - Programmes d'aide financière pour l'entretien des chemins forestiers et la restauration des traverses de cours d'eau.

Bien que trois (3) à quatre (4) rencontres avaient été planifiées au plan d'action 2023-2024, les travaux du comité ont pu se poursuivre par l'entremise d'échanges de courriels, menant à l'élaboration du feuillet d'information dédié aux détenteurs de baux d'abris sommaires. Quant à l'enjeu de l'entretien des chemins multiusages, la réflexion se continue. Une rencontre du comité est déjà prévue à cet effet au mois d'avril 2024.



Comité Biodiversité

Le comité Biodiversité a le mandat de travailler sur les enjeux fauniques, floristiques, environnementaux et autres préoccupations liées à la biodiversité. Il avait été envisagé de tenir trois (3) à quatre (4) rencontres du comité en 2023-2024, mais celui-ci n'a pas eu l'occasion de se réunir.

Le comité aurait pu se pencher sur la suite du projet d'étude sur la connectivité des habitats de la martre d'Amérique, réalisé sur le territoire de l'UA 082-51 par le CREAT et ses partenaires, dont les résultats ont été dévoilés lors de la rencontre de la Table GIRT du mois de mai 2023. Cependant, le sujet étant très complexe et les experts, qui ont contribué au projet, étant basés à l'extérieur de la région, il a été convenu de ne pas développer davantage l'objet de cette étude. L'Association des trappeurs de Rouyn-Noranda (ATRN) sollicitera l'équipe de la Chaire en aménagement forestier durable de l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), pour compléter cette étude théorique par des relevés terrain, permettant d'évaluer l'efficacité des corridors de connectivité faunique récemment établis en collaboration avec la Table GIRT et le MRNF.

De multiples relances menées auprès des organismes de la Table GIRT au cours de la dernière année n'ont pas permis de retenir d'autres enjeux spécifiques liés à la biodiversité.



Valéry Sicard, AFAT

RECOMMANDATIONS 2024-2025 :

- Tenir deux (2) à trois (3) rencontres pour chacun des comités suivants : Communication, Biodiversité, Foresterie;
- Assurer une représentativité de tous les secteurs d'activités concernés au sein des comités de la Table GIRT;
- Fournir un soutien technique adéquat et une expertise, en fonction des enjeux traités, par l'entremise des intervenants du MRNF et autres partenaires de la Table GIRT.

LIVRABLES ATTENDUS

DÉMARCHE PARTICIPATIVE PAR ENJEUX ET SOLUTIONS

Des enjeux environnementaux, sociaux ou économiques sont discutés et développés à la Table GIRT dans le cadre de l'élaboration des PAFI. Il s'agit d'une démarche par « enjeux-solutions », appuyée par la participation des parties intéressées et d'experts. Il importe de reconnaître et prioriser les principaux enjeux du territoire. Par la suite, dans la mesure du possible, des objectifs locaux d'aménagement (OLA) sont recommandés au MRNF, accompagnés de pistes de solution. Des mesures d'harmonisation des usages (MHU) ou opérationnelles (MHO) peuvent également être convenues avec le Ministère. Les enjeux traités et les recommandations déposées auprès du MRNF, doivent avoir fait l'objet d'un consensus auprès des membres de la Table GIRT.

RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES 2024-2025 :

- Travailler les enjeux communs en partenariat avec les autres Tables GIRT de l'Abitibi-Témiscamingue, par l'entremise de rencontres régionales;
- Intégrer aux travaux de la Table GIRT, les orientations émergeant des Tables de réflexion sur l'avenir de la forêt;
- Dans la mesure du possible, inclure progressivement, l'enjeu de la lutte contre les changements climatiques aux travaux réalisés par les comités techniques de la Table GIRT;
- Favoriser l'adhésion des organismes membres et observateurs de la Table GIRT :
 - Impliquer davantage les acteurs du milieu forestier, qui siègent à la Table GIRT, dans le processus d'harmonisation des usages, en amont des consultations publiques;
 - Étudier la possibilité d'établir une marge de manœuvre aux Tables GIRT en fonction de la possibilité forestière attribué à leur(s) UA respective(s). L'objectif de cette démarche est de faciliter l'implantation d'ententes d'harmonisation et de conservation à l'échelle des Tables GIRT, donnant ainsi le sentiment d'exercer une certaine influence sur la planification et l'aménagement de la forêt publique.

Objectifs locaux d'aménagement (OLA)

L'OLA est une action associée à un enjeu identifié sur un ensemble de sites ou à un territoire. Il peut mener à une modification de la stratégie d'aménagement afin de concilier les opérations forestières avec d'autres usages. Les OLA de la Table GIRT, s'ils sont retenus par le MRNF, peuvent être intégrés au PAFIT.

➤ **Entente Paysage**

Les modalités de l'entente Paysage ont été reconduites au PAFIT 2023-2028 pour l'UA 082-51. La planification des opérations forestières en tenure publique, doit donc prendre en considération ces modalités pour tous les chantiers à déployer près d'un site protégé par l'entente.

En 2020, la Direction régionale du MRNF a obtenu l'accord de la Direction provinciale de la protection des forêts, pour utiliser les modalités de l'entente Paysage sur le territoire de l'UA 082-51, en substitution aux articles 12, 13 et 14 du RADF, pour la période 2018-2023. Or, cette dérogation a été renouvelée pour une période de cinq (5) ans, soit jusqu'en 2028.

La révision des limites territoriales des UA a mené à l'ajout de nouveaux secteurs pour l'UA 082-51. Ceux-ci ont ensuite fait l'objet d'analyse de la part du comité Paysage, dans le but d'introduire des sites sensibles supplémentaires parmi ceux protégés par l'entente. Ainsi, le circuit canotable de la rivière Kinojévis, localisé au nord du lac La Pause (site limitrophe de l'UA 086-51) a été ajouté à la liste des sites protégés.

Cette liste d'emplacements protégés contient des sites linéaires continus (sentiers de véhicules hors routes [VHR], pistes cyclables), dont l'analyse Paysage apporte son lot de difficultés en matière de visibilité du chantier forestier, à réaliser à proximité. Différentes méthodes alternatives ont été testées par le MRNF. Il a été convenu par la Table GIRT de retenir l'option de l'analyse conventionnelle sans la hauteur des arbres, dans un souci de respecter les modalités de protection visuelle en vigueur et d'assurer la sécurité des usagers de ces sites linéaires continus. Toutefois, avant de modifier officiellement l'entente Paysage, cette nouvelle méthode d'analyse devra être soumise à un banc d'essai. Des sites potentiels ont été proposés. Ils doivent être néanmoins harmonisés avant de mettre en place les essais terrain.

D'autres préoccupations en lien avec les modalités de l'entente Paysage ont retenu l'attention du comité, soit la protection des périmètres urbains (PU) et l'absence de feuillage pour les chantiers d'hiver :

- PU : La Direction provinciale du MRNF recommande l'application des articles 13 et 14 du RADF pour la protection des PU, en positionnant les observateurs à tous les 200 mètres et en omettant la hauteur des arbres dans l'analyse. Après validation, il semblerait que cette méthodologie ne cause aucun problème pour les PU situés sur le territoire de l'UA 082-51. Ainsi, il a été convenu de ne pas soumettre les PU aux modalités de l'entente Paysage.
- Absence de feuillage pour les chantiers d'hiver : Cette préoccupation a été soulevée à la suite d'un chantier réalisé sur le territoire de l'entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux de la Ville de Rouyn-Noranda). Considérant que les usagers du secteur n'ont pas réagi aux impacts visuels de la coupe, le comité a décidé de ne pas s'attarder sur cet enjeu.

RECOMMANDATIONS 2024-2025 :

- Mettre en place un banc d'essai dans un ou des secteurs harmonisés afin de tester la méthode alternative d'analyse des sites linéaires continus;
- Assurer la pérennité des connaissances liées à la méthode d'analyse Paysage numérique auprès des partenaires concernés (MRNF, Ville de Rouyn-Noranda, entreprises forestières) à l'aide d'une formation en formule présentielle, appuyée par des exercices concrets;
- Faire entériner les plus récentes modifications apportées à l'entente Paysage par la Table GIRT de Rouyn-Noranda et les intégrer au PAFIT 2023-2028.

➤ **Rétention de la forêt autour des abris sommaires (RFAAS)**

L'Abitibi-Témiscamingue ayant la plus forte concentration d'abris sommaires de la province, l'enjeu de la RFAAS a été retenu en tant qu'enjeu prioritaire par la Table GIRT. Dans un premier temps, le comité Foresterie a voulu évaluer l'impact de la RFAAS sur la planification des chantiers, si celle-ci était appliquée systématiquement. Puis, dans le but d'explorer la possibilité de revoir à la baisse les pénalités qui pourraient être administrées advenant une RFAAS, le comité a rencontré le BMMB.

Considérant que :

- ✓ l'article 16 figurant dans les contrats conclus entre les compagnies forestières et le BMMB, ne peut être modifié qu'à l'échelle provinciale;
- ✓ en plus des pénalités monétaires qui s'appliqueraient en situation de RFAAS, la matière ligneuse non utilisée (MLNU) viendrait réduire le volume de bois qui serait offert dans le futur;
- ✓ la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier doit être modifiée pour revoir les pénalités et autres exigences;
- ✓ les entreprises forestières préfèrent instaurer des ententes d'harmonisation au cas par cas;
- ✓ la Table GIRT ne détient pas suffisamment d'informations sur l'enjeu de la RFAAS pour émettre une ou des recommandations sous forme d'enjeux-solutions ou VOIC (valeurs-objectifs-indicateurs-cibles);

La Table GIRT a convenu :

- ✓ d'élaborer un feuillet d'information destiné spécifiquement aux détenteurs de baux d'abris sommaires dans lequel seraient expliqués les tenants et aboutissants de la planification forestière et ce qui est possible d'harmoniser, le tout sous une formule « pas à pas ». Ce feuillet pourrait être diffusé à l'échelle régionale, par l'entremise des MRC délégataires de la gestion des baux en territoire public, au moment de transmettre la facture annuelle pour le renouvellement des baux. Il visé de transmettre le feuillet aux deux (2) ans.
- ✓ d'intégrer l'enjeu de la RFAAS dans les *Préoccupations concertées de la Table GIRT*.

Le feuillet d'information destiné aux détenteurs de baux d'abris sommaires a été entériné par l'ensemble des Tables GIRT de la région. Le MRNF sollicite actuellement la collaboration des MRC délégataires afin d'assurer sa distribution auprès du public cible.

L'enjeu de la RFAAS a été inséré dans l'onglet « Harmonisation des droits et des usages » du document *Préoccupations concertées de la Table GIRT de Rouyn-Noranda*.

RECOMMANDATION 2024-2025 :

- Évaluer l'impact de la diffusion du feuillet dédié aux détenteurs de baux d'abris sommaires à l'échelle locale (UA 082-51) et régionale par le nombre de répondants ayant émis des commentaires lors de la consultation publique pour le PAFIO.

Mesures d'harmonisation des usages (MHU)

Une MHU consiste en une action qui vise à répondre à un enjeu identifié sur un site localisé, par exemple : un plan d'eau en zone de villégiature ou un site d'intervention potentiel. La MHU peut influencer la prescription sylvicole, la délimitation du secteur d'intervention ou l'emplacement d'une infrastructure principale. Une MHU élaborée par la Table GIRT et retenue par le MRNF est intégrée au PAFIO. Elle peut faire l'objet ou non d'une entente d'harmonisation.

➤ **Travaux d'harmonisation réalisés auprès des villégiateurs**

À la suite de la consultation publique tenue dans le cadre du PAFIO, à l'hiver 2023, le MRNF a entamé des pourparlers avec les villégiateurs des lacs Évain, Opasatica et Ollier. Plusieurs préoccupations avaient été soulevées lors de la dernière consultation, sur lesquelles se sont attardés le Ministère et les acteurs concernés :

- ✓ La qualité de l'eau;
- ✓ La protection des paysages;
- ✓ La présence d'un ravage de cerfs de Virginie;
- ✓ Les sentiers pédestres à protéger;
- ✓ Les sites sensibles à éviter;
- ✓ La cohabitation.

Après deux (2) rencontres d'information, animées par la coordonnatrice GIRT, des visites terrain, l'élaboration du portrait de l'ensemble des préoccupations, la production d'un scénario d'aménagement du territoire visé et des validations auprès des associations riveraines, il a été possible d'intégrer les enjeux à la planification. L'ensemble de cette démarche s'étend sur près d'une année. Les résultats de cette harmonisation des usages ont été exposés aux membres de la Table GIRT le 7 février 2024.

Face à l'ampleur des travaux réalisés par l'équipe du Ministère, en collaboration avec les villégiateurs intéressés, une réflexion a été lancée au sein de la Table GIRT dans l'objectif d'améliorer le processus de consultation forestière ainsi que de réduire le niveau d'inquiétude auprès des citoyens provenant de ces consultations. Est-il possible de mieux prendre en compte les préoccupations en amont de ces consultations, dans les secteurs fort achalandés? Comment démontrer davantage l'efficacité du RADF et faciliter la compréhension des étapes liées à la planification forestière? Le mandat de travailler sur ces questions a été donné au comité Communication, lequel a débuté ses discussions à la fin du mois de mars 2024. Les travaux se poursuivront au cours de l'année 2024-2025.

RECOMMANDATION 2024-2025 :

- Impliquer davantage la Table GIRT dans l'analyse des préoccupations associées à des secteurs sensibles (par exemple : zones habitées, villégiature, zones hautement fréquentées), en amont des consultations publiques, afin de mieux orienter le MRNF dans ses travaux d'harmonisation.

Mesures d'harmonisation opérationnelle (MHO)

Les MHO prennent en considération les préoccupations liées au déroulement des activités d'aménagement forestier effectuées sur le terrain. Elles peuvent être consignées dans une entente d'harmonisation. Les MHO peuvent notamment cibler les calendriers des opérations forestières, le transport du bois, la construction et l'entretien des chemins forestiers. Cependant, l'harmonisation opérationnelle ne doit pas influencer la prescription sylvicole, ni la stratégie d'aménagement.

➤ *Entretien des chemins forestiers multiusages*

Plusieurs chemins forestiers sont laissés à l'abandon ou entretenus par les usagers. L'enjeu du financement a toujours été au centre des discussions partout en province, et ce, depuis de nombreuses années. Est-ce que le principe d'« utilisateurs payeurs » doit s'appliquer systématiquement? Y a-t-il d'autres avenues à envisager au moment de planifier les secteurs à récolter et les chemins à construire? L'accès au territoire soulève également bien des questions (feux de forêt, espèces exotiques envahissantes [EEE]), tout comme la restauration des traverses de cours d'eau.

Comme cet enjeu en est un d'actualité, la Table GIRT a donné le mandat au comité Foresterie de poursuivre la réflexion et chercher des pistes de solutions à recommander au MRNF ou au BMMB. Il a néanmoins été spécifié que la réflexion devait porter essentiellement sur les chemins principaux retenus au PAFIT 2023-2028.

Le comité Foresterie a débuté ses travaux portant sur les chemins forestiers multiusages, le 19 février 2024. À cette occasion, une mise en contexte du MRNF a permis aux membres du comité de se familiariser avec les chemins principaux à maintenir et à développer inscrits au PAFIT en vigueur, ainsi que les programmes d'aide financière existants pour l'entretien des chemins forestiers et la restauration des traverses de cours d'eau. La prochaine étape consiste à évaluer la possibilité d'émettre des recommandations locales ou régionales, à partir des travaux réalisés antérieurement sur l'enjeu de l'entretien des chemins forestiers multiusages. Il est prévu de réunir à nouveau le comité dès le mois d'avril 2024.

RECOMMANDATION 2024-2025 :

- Poursuivre les travaux entamés par le comité Foresterie en matière d'entretien des chemins forestiers multiusages.
- ***Harmonisation pour la saison de chasse au gros gibier***

À chaque automne, avant l'ouverture de la saison de chasse au gros gibier à l'arme à feu, les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement (BGA), la Ville de Rouyn-Noranda (lots intramunicipaux) et autres acteurs forestiers présents sur le territoire de l'UA 082-51, sont invités à dévoiler aux organismes de la Table GIRT, les mesures mises en place durant cette période (arrêt des opérations, transport du bois, construction ou amélioration de chemins). Ceci permet d'assurer la sécurité des adeptes de chasse et des travailleurs forestiers et de respecter la quiétude des lieux. La cohabitation des usages en est alors favorisée.

RECOMMANDATION 2024-2025 :

- Rendre disponible l'information sur les mesures d'harmonisation en saison de chasse au gros gibier suffisamment tôt à l'automne, pour permettre aux organismes de la Table GIRT de la diffuser auprès de leur réseau de contacts respectif.

CONSULTATIONS PUBLIQUES PAFIO

La consultation publique pour le PAFIO s'est déployée du 22 janvier au 15 février 2024, durant laquelle une séance d'information virtuelle a eu lieu le 24 janvier 2024. Cette rencontre par visioconférence, animée par la coordonnatrice GIRT, a permis aux intervenants du MRNF d'échanger avec une quarantaine de participants.



Tout au long de la période de consultation, la population pouvait avoir accès aux divers secteurs et travaux forestiers visés, en visitant le site [Québec.ca](http://Quebec.ca). Il était également possible de prendre rendez-vous avec un ou une représentante du Ministère, pour obtenir de plus amples renseignements.

Il importe de souligner que la consultation publique pour le PAFIO de l'entente de délégation 1042 (lots intramunicipaux), sous la responsabilité de la Ville de Rouyn-Noranda, a été réalisée simultanément.

La Table GIRT a effectué également un tour de table sur le thème des PAFIO en consultation, lors d'une rencontre tenue le 7 février 2024, au cours duquel les organismes de la Table étaient invités à soumettre leurs préoccupations et leurs questions. Les propos émis à cette occasion, ont été consignés dans le rapport de consultation.

En ce qui concerne l'UA 082-51, la consultation a permis de recueillir les commentaires provenant de vingt-quatre (24) organismes et trente-huit (38) utilisateurs, qui ont émis trois cent soixante-treize (373) commentaires différents. Le rapport de consultation a été acheminé au Ministère le 28 février 2024.

MATINÉE DE CONFÉRENCES

La Table GIRT et ses partenaires ont organisé une matinée de conférences sur le thème des feux de forêt, le 27 septembre 2023. L'activité se déroulait en présentiel, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Rouyn-Noranda. L'événement avait pour objectifs de mieux connaître l'historique des feux de forêt en région, comprendre la planification de la récupération des bois affectés par ces feux et saisir l'importance d'agir rapidement après ces perturbations pour éviter la dégradation de la qualité du bois. De plus, les conséquences des feux de forêt sur la transformation du bois en usine figuraient au programme de la matinée.

À cette occasion, les vingt-deux (22) participants ont bénéficié de quatre (4) conférences :

- ✓ *Effets passés, présents et futurs des feux sur les paysages forestiers témiscabitiens*, par M. Maxence Martin, Institut de recherche sur les forêts, UQAT;
- ✓ *La planification de la récupération des feux par le MRNF*, par Mme Roxanne Boisvert, Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue, MRNF;
- ✓ *Dégradation de la qualité du bois après feu : l'urgence de la récupération*, par M. William Tardif, Chantiers Chibougamau Ltée;
- ✓ *Impacts des feux de forêt sur la transformation du bois en usine*, par Mme Audrey-Ann Richard-Tremblay, Environnement et certification forestière, Interfor.

Selon les résultats de l'évaluation de l'activité, la totalité des répondants affirme que le programme et le déroulement de la matinée de conférences ont comblé leurs attentes. Il aurait été apprécié que l'événement soit davantage publicisé, afin de permettre à un plus grand nombre d'utilisateurs de la forêt de bénéficier de ces informations. L'activité aurait d'ailleurs été une belle occasion de rassembler les différentes Tables GIRT de la région autour d'un enjeu commun.

RECOMMANDATION 2024-2025 :

- Selon la volonté des membres de la Table GIRT, tenir une activité terrain à la mi-septembre 2024, qui pourrait rassembler entre trente (30) et trente-cinq (35) participants. Le comité Communication envisage de solliciter les acteurs de la Table à participer activement à une simulation de consultation et de planification dans un secteur aménageable hautement fréquenté, combinant un volet « terrain » ainsi qu'un volet « discussion/plénière » en salle. L'objectif de cette démarche est de sensibiliser davantage les organismes qui siègent à la Table GIRT à l'importance de leur contribution dans le processus d'analyse des préoccupations et les travaux d'harmonisation qui en découlent. Le programme et le lieu de l'activité sont à préciser. Le tout est offert gratuitement.



SITE INTERNET

La page Web du site Internet de la Ville de Rouyn-Noranda, dédiée à la GIRT, est mise à jour régulièrement. Celle-ci contient tous les comptes rendus des réunions de la Table, le mandat et le mode de fonctionnement, le territoire d'application, les *Préoccupations concertées*, ainsi que l'entente Paysage en vigueur. Une section intitulée « Documentation » permet de consulter différents documents et présentations provenant des rencontres et activités de la Table.

Il est possible de consulter la nouvelle section GIRT à l'adresse suivante :

<https://www.rouyn-noranda.ca/affaires/ressources-naturelles-et-territoire/table-girt>

FORMATION « RÔLES DES TABLES GIRT »

Le MRNF offre une formation aux représentants qui siègent aux Tables GIRT, dans l'objectif de les familiariser avec les mandats de ces tables de concertation et de mieux définir leur rôle respectif. Un représentant de l'Organisme de bassin versant du Témiscamingue (OBVT) et deux (2) intervenants du Regroupement des locataires des terres publiques (RLTP), qui participent aux travaux de la Table GIRT de Rouyn-Noranda, ont bénéficié avec d'autres organismes des Tables GIRT régionales, de l'édition du 30 novembre 2023. Pour l'occasion, la coordonnatrice GIRT épaulait l'animateur.

RECOMMANDATION 2024-2025 :

- En fonction du nombre de représentants intéressés à recevoir la formation, tenir une ou deux (2) séances durant la prochaine année, en partenariat avec le MRNF.

ÉVALUATION ANNUELLE DE LA TABLE GIRT

Le MRNF ayant mis fin en 2023 aux sondages annuels de satisfaction des membres des Tables GIRT à l'échelle provinciale, la Table GIRT de Rouyn-Noranda a repris le flambeau aux mois de février et mars 2024. Ainsi, les membres et les organismes observateurs ont été invités à évaluer, sur une base volontaire et anonyme, les activités, l'efficacité, le mode de fonctionnement de la Table GIRT et l'impact des travaux de la Table sur la planification et l'aménagement de la forêt publique, pour la période 2023-2024. Ce sont dix-sept (17) représentants principaux et substituts qui ont participé au sondage, dans lequel il est également possible d'émettre certains commentaires sur les enjeux discutés et les améliorations à apporter.

RECOMMANDATIONS 2024-2025 :

- Évaluation du taux de satisfaction en fonction des critères du cadre normatif du PADF : À partir du 1^{er} avril 2024, chacune des Tables GIRT devra sonder les délégués ou substituts pour connaître leur niveau de satisfaction après chaque rencontre, selon une liste d'éléments contextuels.

Calcul du taux de satisfaction moyen pour chaque séance de la Table GIRT :

Somme des cotes de satisfaction (de 1 à 10, en pourcentage) des délégués ou substitués présents à la rencontre / Total des délégués ou substitués présents à la rencontre.

Calcul du taux de satisfaction moyen annuel :

Somme des cotes de satisfaction moyenne de chacune des rencontres de la Table GIRT de la dernière année / Nombre total de rencontres tenues au cours de l'année.

La cible à atteindre selon le cadre normatif du PADF demeure à être déterminée pour l'année 2024-2025. Toutefois, dès 2025-2026, une hausse de 2 % du niveau de satisfaction des délégués ou substitués, par rapport à l'année précédente, est préconisée. Tandis que pour l'année 2026-2027, c'est une hausse de 5 % qui est envisagée.

- Maintenir le sondage annuel de satisfaction des membres et organismes observateurs de la Table GIRT, qui se déploie aux mois de février et mars, tout en spécifiant davantage les catégories d'usages auxquelles sont associés les répondants, permettant ainsi d'évaluer plus précisément le pourcentage d'organismes membres et observateurs de la Table GIRT ayant rempli le questionnaire.
- Augmenter le taux de participation des organismes de la Table GIRT aux différents sondages.

BUREAU DE COORDINATION PROVINCIAL DES TABLES LOCALES GIRT

Créé en 2023, le Bureau de coordination des Tables locales GIRT (BCTLGIRT) relève de la Direction de la planification forestière, de la géomatique et de l'aménagement intégré (DPGA) au sein du Secteur des opérations régionales du MRNF. Ses principales fonctions consistent à soutenir les coordonnateurs des Tables GIRT en leur donnant accès à divers outils de travail, de référence et de communication. Le BCTLGIRT vise également à favoriser la collaboration et le partage des connaissances entre les organismes responsables du fonctionnement des Tables GIRT. Il développe et offre des formations, ainsi que des outils de vulgarisation pour faciliter le travail des coordonnateurs GIRT.

La coordonnatrice de la Table GIRT de Rouyn-Noranda a participé aux trois (3) rencontres du comité des coordonnateurs GIRT externes (CCTE), soit le 6 juin 2023, le 21 septembre 2023 et le 29 janvier 2024. Elle a aussi assisté à la formation dont le thème était la gestion des situations difficiles, les 13 et 14 février 2024. La coordonnatrice s'est également déplacée dans la région de Québec, les 1^{er} et 2 novembre 2023, pour la tenue du premier atelier provincial regroupant les coordonnateurs externes et internes GIRT³. À cette occasion, la coordonnatrice de la Table GIRT de Rouyn-Noranda a présenté les grandes lignes de l'entente Paysage.

Plusieurs autres rencontres de travail ont eu lieu, auxquelles a contribué la coordonnatrice GIRT, pour un total de temps investi au BCTLGIRT de cinquante (50) heures, pour 2023-2024.

³ Coordonnateur GIRT externe : responsable de la Table GIRT au sein de l'organisme délégataire/Coordonnateur GIRT interne : responsable des Tables GIRT à la Direction régionale du MRNF.

RENCONTRE RÉGIONALE DES COORDONNATEURS GIRT

Aucune rencontre régionale des coordonnateurs GIRT n'a eu lieu au cours de la dernière année.

BILAN FINANCIER DU 1^{ER} AVRIL 2023 AU 31 MARS 2024

Le montant total des dépenses engendrées par la Table GIRT de Rouyn-Noranda, du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2024, s'élève à 80 153 \$. Rappelons qu'une partie du soutien financier destiné à la Table provient du PADF.



Valéry Sicard, AFAT

*Rapport rédigé par Mme Nathalie Dufresne, coordonnatrice GIRT et soutien à l'aménagement du territoire
Ville de Rouyn-Noranda
Le 15 avril 2024*